

## Fortifications de Vauban - Organisation à Besançon d'un chantier international de jeunes volontaires - Adhésion à l'Association Solidarité Jeunesse - Demande de subventions

**M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur** : Dans le cadre de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon met en place pour la première fois, du 4 au 25 juillet 2009, un chantier international de jeunes volontaires qui a vocation à mettre en valeur le patrimoine fortifié bisontin. La mise en œuvre de ce projet est soutenue par l'Association «Solidarité Jeunesse» agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, représentée en région par le centre de Beaumotte. Elle est également membre de Cotravaux (Coordination française des associations de chantiers). Au niveau international, elle est membre de CCSVI (Comité de Coordination du Service Volontaire International et plateforme mondiale des associations de chantiers) et de AVSO (Réseau européen des associations de volontariat). Enfin, elle a un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.

Ce chantier se déroulera au Fort de Chaudanne et accueillera un groupe constitué d'une vingtaine de personnes. Il s'agit d'un «chantier-école» qui permet à la Ville d'évaluer sur ce lieu les résultats et objectifs attendus sur ce type d'actions. L'objectif de ce chantier est de créer un cheminement piétonnier dans un des fossés du fort, permettant ainsi de rejoindre l'un des sentiers déjà aménagés. Les travaux portent également sur l'enlèvement de la végétation masquant le Fort, la création d'escaliers et la mise en place de barrières pour sécuriser le fossé, et permettront d'offrir au public un itinéraire complet de visites découverte du Fort et des richesses naturelles du site.

Ce chantier international est le moyen de réaliser un projet alliant mise en valeur du patrimoine et échange interculturel. Il permet de donner une dimension internationale au patrimoine architectural de la Ville par l'intervention de jeunes volontaires qui laisseront derrière eux une réalisation concrète.

Le budget de cette opération s'élève à 20 000 € inscrits au chapitre 011.324/6042.4837 CS 41042.

L'adhésion à l'Association Solidarité Jeunesse s'élève à 25 €. En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 011.30/6281 CS 41000.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet et l'adhésion à l'Association Solidarité Jeunesse,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Association Solidarité Jeunesse pour la mise en place de ce chantier international de jeunes volontaires,
- autoriser M. le Maire à déposer une demande de mécénat auprès de la fondation EDF Diversiterre dans le cadre de sa convention de partenariat avec le Réseau des Sites Majeurs de Vauban signée en 2008 pour la période 2008-2011 portant sur la valorisation du patrimoine fortifié et sur le développement culturel et territorial des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'auprès de tous autres partenaires.

**«M. LE MAIRE** : On a déjà mené ce type d'opération par le passé, c'est Françoise PRESSE qui à l'époque était une grande spécialiste des chantiers internationaux de jeunes, n'est-ce pas ma chère Françoise ? Avec l'Association qui s'appelait Etudes et Chantiers, nous avons refait le Fort Chaudanne pour éviter son effondrement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter l'ensemble des propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.*